

Objet : Préavis de grève de 0 heure à 24 heures du jeudi 29 juillet 2021 au mardi 31 août 2021 concernant l'ensemble des agents de la ville et des administrations annexes.

Madame la maire,

Depuis le début de la crise sanitaire le Comité des syndicats CGT ville de Paris a toujours exprimé que la priorité reste celle de la préservation de la santé des agents de la ville de Paris comme celle de l'ensemble de la population.

S'il en était besoin, notre organisation syndicale CGT réaffirme, sans ambiguïté, sa position sur la nécessité de la vaccination pour combattre efficacement la pandémie mais réaffirme son opposition à son obligation. Elle juge que la voie de la conviction est préférable et encore possible.

Il est, cependant, à déplorer que la gestion « calamiteuse » de cette crise sanitaire par ce gouvernement nous contraint une fois de plus à réagir dans l'urgence par des mesures dont les conséquences sur la vie au travail et quotidienne sont hégémoniques.

Madame la maire, si le Comité des Syndicats CGT ville de Paris ne mêlera pas ses voix à celles qui profèrent des propos odieux et obscènes quant au « Pass Sanitaire », elle ne peut cependant accepter le passage en force de ce gouvernement qui, sans aucune concertation préalable, entend là aussi, faire peser, essentiellement, sur les salariés les conséquences sociales de ces mesures autoritaires au travers de sanctions inacceptables.

Force de cela, nous déplorons, alors même, que le projet de la loi Sanitaire n'a pas encore été votée par le Sénat, que vous mettiez déjà en application, dans certaines directions de la ville de Paris, des mesures de contrôles liées au « Pass Sanitaire ».

Pour le Comité des Syndicats CGT ville de Paris, c'est inacceptable !

C'est pourquoi, le Comité des Syndicats CGT ville de Paris vous demande, expressément, de lever toutes les dispositions déjà mises en place au sein de certaines directions (DJS, Paris-Musées, DAC) concernant le contrôle des usagers attribués aux agents dont les missions et formation ne sont pas en adéquations avec ces mesures.

De plus, nous considérons qu'il serait, de loin, préférable de fixer la Fréquence Maximale Instantanée à 49 personnes afin que les agents ne soient nullement mis à contribution de ce qui apparaît, des mots même de la Défenseure des Droits, comme « le contrôle d'une partie de la population par une autre ».

Notre organisation syndicale rappelle, fermement, que si elle est favorable à la vaccination qui est le bien-fondé afin d'éradiquer toute pandémie, elle reste, en parallèle, totalement opposée à ce projet de loi qui au travers du « Pass Sanitaire » est porteur de germes d'une remise en cause du pacte républicain en contribuant à alimenter les clivages entre citoyens détenteurs et les autres et en renvoyant le contrôle de cette situation sur les salariés.

En conséquence, le Comité des syndicats CGT ville de Paris affirme, d'ores et déjà, son opposition à toutes sanctions en direction des agents non vaccinés et à ce que les contrôles du « Pass Sanitaire » et de l'identité des usagers soient exercées par des agents de la ville de Paris pour qui, ces mesures de contrôles, ne relèvent ni de leurs fonctions ni de leurs compétences et revendique le recrutement nécessaires d'agents dédiés et habilités à ces missions.

Par conséquent, le Comité des Syndicats CGT ville de Paris dépose un préavis de grève, à l'attention de l'ensemble des agents de la ville de Paris et des administrations annexes, **de 0 heure à 24 heures du jeudi 29 juillet 2021 au mardi 31 aout 2021 inclus.**

Notre organisation syndicale restant disponible, veuillez agréer, Madame la Maire, nos salutations les meilleures.

Pour le Comité des syndicats CGT ville de Paris
la coordinatrice
Maria DA COSTA PEREIRA